



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2022

1° : Ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'un chemin rural:

Monsieur le maire expose au Conseil que le chemin rural dit de « Bochaton », lieu-dit la Bandière, n'assure plus aujourd'hui aucune fonction de circulation ou desserte. Situé au cœur d'un programme immobilier, dont sa destination sera une voie d'accès nouvelle, privée au projet, il est dans l'intérêt de la commune de le vendre. Pour ce faire, et conformément au Code Rural et de la Pêche Maritime, il est obligatoire de lancer une enquête publique.

Le Conseil charge le Maire de procéder à cette enquête publique.

Cette enquête se déroulera du 31 octobre 2022 au 15 novembre 2022 inclus. Le dossier sera consultable aux jours et heures d'ouverture du secrétariat au public.

2° : Vente de terrains communaux « Champ d'Amont » :

Monsieur le maire informe le Conseil que la Société COGEDIM se porte acquéresse des parcelles de terrain communales sises lieu-dit « Champ d'Amont », pour une surface de totale de 1744 m².

Le Conseil approuve à l'unanimité cette cession et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

3° : Convention de mise en œuvre de la médiation préalable obligatoire par le CDG74:

Monsieur le Maire expose, qu'après une expérimentation de 2018 à 2021 d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale, dont le CDG 74 a joué le rôle de médiateur, ce dispositif a été pérennisé à compter de 2022 par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'y adhérer de nouveau par le biais d'une convention avec le CDG74.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

4° : Demande de subventions :

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil l'autorise à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental, au titre du reversement du produit des amendes de police et au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), pour la mise en place d'un éclairage solaire au cheminement piéton du carrefour de l'Oratoire à Brécorens.

5° : Questions diverses :

- Projet de création d'une Police Intercommunale : Les communes d'Allinges, Cervens et Perrignier sont intéressées par le projet. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'avancer la partie technique utile à cette création intercommunale.

- Après l'arrêt en Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), celui-ci est désormais applicable avec effet immédiat depuis le 27 septembre 2022.